

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille trois cent quatre-vingt-quinzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 2 août 2016, à 10 h 5

*Président(e)* : M. Piotr Stachńczyk ..... (Pologne)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1395<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, chers collègues, M<sup>me</sup> Soliman, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et tous la bienvenue après les congés d'été. J'espère que vous avez pu profiter de cette pause estivale pour vous reposer et vous ressourcer. Permettez-moi en particulier de souhaiter chaleureusement la bienvenue à la nouvelle Représentante permanente de l'Afrique du Sud à la Conférence du désarmement, Son Excellence l'Ambassadrice Nozipho Joyce Mxakato-Diseko.

Nous entamons à présent les trois dernières semaines de notre présidence de la Conférence du désarmement. Avant de parler des travaux de ces prochains jours, je voudrais brièvement passer en revue la première semaine de notre présidence, en juin. Le 30 juin, à la 1394<sup>e</sup> séance plénière, j'ai officiellement présenté le projet de décision concernant l'établissement d'un programme de travail, figurant dans le document CD/WP.595. Malheureusement, ce projet n'a pas fait l'objet d'un consensus. Je tiens à souligner que la principale motivation de notre activité a été et reste la situation de la Conférence : l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis fort longtemps devrait nous obliger à chercher des solutions pour sortir de cette situation. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé de convenir d'un programme de travail fondé sur ce qui, selon nous, était la proposition la plus prometteuse. Cette tentative a échoué. Pour nous, il s'agissait d'un signe et d'une manifestation clairs de la bonne volonté de l'ensemble de la Conférence.

La session de cette année touche à sa fin. Néanmoins, je reste ouvert à de nouvelles consultations sur un programme de travail et je suis toujours disposé à rencontrer les délégations afin de mieux nous préparer pour la prochaine session. Toute idée concrète propre à renforcer la coopération au cours de l'année à venir revêt une importance primordiale. Je pense que nous devons parler plus franchement pour mieux nous comprendre. Comme nous l'avons indiqué en juin, nous avons l'intention d'ouvrir au sein de la Conférence un débat interne sur les principaux défis internationaux en matière de désarmement. Ce débat pourrait être poursuivi par les présidences suivantes. C'est pourquoi nous proposons de tenir une séance plénière informelle le 9 août, en séminaire, sur cette question. Nous avons invité deux experts : M<sup>me</sup> Togzhan Kassenova, du Kazakhstan, qui est en poste au Carnegie Endowment for Peace, à Washington, et M. Lucasz Kulesa, de Pologne, qui travaille pour le European Leadership Network, à Londres. Nous comptons beaucoup sur la participation active de tous les États membres de la Conférence, en particulier celle des États dotés d'armes nucléaires. Nous vous encourageons à exposer vos vues. Aujourd'hui, probablement en soirée, vous recevrez des informations succinctes au sujet de cette réunion.

À présent, je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer ce matin. La liste des orateurs comporte les délégations suivantes : l'Afrique du Sud, la République populaire de Chine, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni. Je donne maintenant la parole à Son Excellence l'Ambassadrice Mxakato-Diseko, Représentante de l'Afrique du Sud.

**M<sup>me</sup> Mxakato-Diseko** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer de son plein appui et de son entière coopération. Je tiens personnellement à vous remercier pour vos aimables paroles de bienvenue.

C'est la première fois que je prends la parole devant cette instance historique en tant que Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève. C'est en effet un grand honneur pour moi de représenter mon pays à la Conférence, et je me réjouis à la perspective de travailler avec tous les autres membres de la Conférence dans les années à venir. Je prends mes nouvelles fonctions à un moment difficile de l'histoire de cette instance qui est, depuis trop longtemps, privée de la possibilité de remplir son rôle légitime d'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement à l'échelle mondiale. Compte tenu de la paralysie qui dure maintenant depuis des années, de nombreuses personnes au sein de cette Conférence, mais aussi à l'extérieur, ont commencé à remettre en question sa pertinence en tant qu'instance de négociation. Depuis la fin de la guerre froide, des progrès considérables ont été réalisés sur un certain nombre de questions

qui figurent à l'ordre du jour de la communauté internationale, notamment grâce à l'adoption d'instruments tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et le Traité sur le commerce des armes. Certains de ces instruments ont déjà apporté une différence marquée dans la vie des populations, notamment sur le continent africain, qui ont été durement touchées par certaines armes qui frappent sans discrimination et ont des effets inhumains. D'autres instruments ont contribué à renforcer les normes internationales dans le domaine des armes conventionnelles et nucléaires. Malheureusement, aucun de ces instruments n'a été adopté par cette instance, créée spécifiquement à cette fin.

Mon pays attache une grande importance à la prise de décisions par consensus. Dans la mesure où l'adhésion universelle aux accords multilatéraux constitue l'expression la plus forte des normes internationales, le consensus devrait demeurer notre objectif. Mais lorsque la notion de consensus est utilisée de façon à permettre à une infime minorité d'opposer son veto à la volonté de l'écrasante majorité, nous devons remettre en question cette pratique. Cette remarque s'applique également à la manière dont nous menons nos travaux au sein de la Conférence. Nous ne pensons pas que la règle du consensus à la Conférence ait été conçue pour empêcher les progrès. Au contraire, nous devons tous faire preuve de la plus grande souplesse en tenant compte des points de vue, des intérêts et des priorités de tous les États. De même, lorsque nous ignorons les recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies qui nous demande de prendre des dispositions pour consolider la paix et la sécurité internationales en négociant des mesures juridiquement contraignantes, nous le faisons au détriment de nos intérêts à tous. Cela va non seulement à l'encontre de nos intérêts collectifs en matière de sécurité, mais fragilise aussi le multilatéralisme. Même si tous les États ne sont pas prêts à adhérer séance tenante aux instruments négociés dans cette instance, cela ne doit pas nous empêcher de mener à bien la tâche qui nous a été confiée. Pourquoi ne pourrions-nous pas soutenir l'ouverture de négociations sur un traité relatif aux missiles fissiles, une convention sur les armes nucléaires ou un traité-cadre, alors que la grande majorité des États sont prêts à souscrire à des normes aussi élevées ? Devrions-nous interpréter cela comme un signe que les détenteurs d'armes nucléaires ne sont plus intéressés par la poursuite du désarmement nucléaire, contrairement à leurs obligations juridiques et à tous leurs engagements politiques ? Il en va de même des négociations sur d'autres questions clefs figurant à l'ordre du jour de la Conférence, telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il est largement admis que le régime de non-prolifération nucléaire est soumis à de fortes pressions. Cette situation n'est pas due à l'absence de consensus sur un document final à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2015 ni à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis vingt ans. Elle est le résultat des efforts soutenus déployés par certains pour réinterpréter leurs obligations juridiques en matière de désarmement nucléaire et les engagements qu'ils ont pris à cet égard. Il s'agit d'un déni de la menace existentielle que les armes nucléaires font peser sur l'humanité et cela démontre qu'une politique de deux poids, deux mesures ne peut produire des résultats cohérents et durables. Des arguments crédibles contre la prolifération ne saurait être avancés par ceux qui vantent les présumées vertus des armes nucléaires en affirmant qu'elles assurent la sécurité et nous ont en fait protégés d'une autre guerre mondiale, ou qu'elles agissent en quelque sorte comme un moyen de dissuasion contre les menaces contemporaines. Il est temps de reconnaître que les arguments en faveur du maintien des armes nucléaires ne font qu'encourager la prolifération et sapent le régime de non-prolifération nucléaire.

Nous entendons parfois dire que cet organe ne peut être dissocié du contexte dans lequel il opère et que les conditions ne sont pas propices au progrès. Pourtant, lorsque nous entendons les appels persistants et généralisés en faveur de progrès en matière de désarmement nucléaire, ils sont rejetés et notre attention est détournée vers les intérêts de sécurité perçus d'une poignée d'États.

Cette situation est insoutenable, Monsieur le Président. Cette instance a été mise en place en vue de créer de nouvelles normes destinées à assurer un monde et un avenir meilleurs pour les futures générations. Si nous avons dû attendre l'élimination de toutes les

armes biologiques et chimiques pour négocier des conventions en la matière, nous serions encore en train d'attendre. Au lieu de cela, malgré la réserve de certains détenteurs, nous avons procédé à des négociations et conclu des accords sur ces instruments, lesquels ont sans aucun doute contribué à la sécurité internationale. Ces instruments ont stigmatisé ces armes et nous ont permis de travailler avec détermination à leur élimination totale.

Je représente un pays qui a tourné le dos aux armes nucléaires et qui profite aujourd'hui d'un climat de paix et de sécurité dans sa région et dans le monde. Non seulement les armes nucléaires sont intrinsèquement immorales et contraires à l'éthique, compte tenu des conséquences catastrophiques de leur utilisation, mais elles sont aussi des instruments de menace et d'oppression. Comme nous l'avons vu depuis 1945, les armes nucléaires se sont révélées inefficaces pour prévenir les conflits et les guerres, le terrorisme ou toute autre menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Au contraire, elles ont rendu les conflits plus dangereux et ont largement contribué à l'insécurité. Par conséquent, ces armes n'ont pas leur place dans le monde que nous voulons et que nos enfants méritent.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous saluons les efforts déployés et les propositions déjà formulées au cours de la présente session de la Conférence en vue de la reprise d'un travail de fond. Mon équipe et moi-même sommes prêtes à travailler avec toutes les délégations au cours de mon mandat à Genève afin de sortir de l'impasse et de rétablir la confiance dans cette instance.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Afrique du Sud pour sa déclaration et ses aimables paroles adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à Son Excellence l'Ambassadeur Fu Cong, Représentant de la République populaire de Chine.

**M. Fu Cong** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise tient tout d'abord à exprimer sa profonde consternation face aux nombreux attentats terroristes perpétrés ces dernières semaines en Afghanistan, en Allemagne, en France, en Somalie et en Syrie, qui ont fait de nombreux morts et blessés. Nous condamnons fermement les actes de terrorisme, et nous exprimons notre profonde douleur pour les victimes de ces actes, ainsi que nos sincères condoléances aux blessés et aux familles des victimes. La République populaire de Chine s'oppose résolument au terrorisme sous toutes ses formes et se tient prête à travailler avec la communauté internationale pour renforcer activement la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, pour protéger conjointement la sécurité personnelle de tous les habitants de la planète et pour préserver la paix et la stabilité dans le monde.

Monsieur le Président, depuis votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, vous avez œuvré sans relâche pour établir un programme de travail pour la Conférence afin que les travaux de fond sur diverses questions puissent commencer dès que possible. La République populaire de Chine s'en félicite. Comme par le passé, la délégation chinoise coopérera avec vous. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à la Représentante permanente de l'Afrique du Sud. Notre délégation se réjouit de pouvoir entretenir de bonnes relations de travail avec la délégation sud-africaine.

Le 25 juin de cette année, le Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping, et le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, ont signé une déclaration commune sur le renforcement de la stabilité stratégique mondiale. Compte tenu des incidences importantes de cette déclaration commune pour l'avancement du processus multilatéral de maîtrise des armements, ainsi que pour les travaux de la Conférence, les délégations chinoise et russe ont récemment demandé au secrétariat de la Conférence de la distribuer en tant que document officiel de la Conférence. Je voudrais, à ce stade, donner un bref aperçu du contenu de cette déclaration.

Les dirigeants de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine attachent une grande importance à la sauvegarde de la stabilité et de l'équilibre stratégiques aux niveaux international et régional. Dans leur déclaration commune, ils soulignent que les facteurs qui nuisent à la stabilité stratégique mondiale sont de plus en plus nombreux. Certains pays et certaines alliances politico-militaires recherchent un avantage décisif dans les domaines militaires et militaro-technologiques afin de recourir à la force pour servir

leurs propres intérêts sur la scène internationale. Cette situation compromet le système de stabilité stratégique mondiale et va à l'encontre du concept de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Les deux dirigeants soulignent qu'en cherchant à obtenir la supériorité militaire, certains pays et certaines alliances refusent obstinément de discuter de la réduction et de la limitation des armes qui garantissent l'avantage militaire décisif dont ils jouissent, ce qui contribue fortement à l'effondrement de la stabilité et de l'équilibre stratégiques mondiaux. L'évolution de la situation en matière de défense antimissile est également alarmante, avec le développement et le déploiement unilatéraux de systèmes stratégiques antimissiles qui ont une incidence négative sur l'équilibre stratégique, la sécurité et la stabilité aux niveaux international et régional.

La République populaire de Chine et la Fédération de Russie s'opposent fermement au déploiement, par des puissances extrarégionales, de systèmes terrestres de défense antimissiles Aegis Ashore en Europe et de systèmes antimissile balistiques (THAAD) dans la région Asie-Pacifique, sous prétexte de craintes illusives. La mise au point et la fabrication du système Prompt Global Strike et d'autres armes de frappe de précision à longue portée pourraient également compromettre gravement l'équilibre et la stabilité stratégiques.

Il existe une menace croissante que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé comme arme et devienne une région de conflit militaire, avec le risque que des acteurs non étatiques se procurent des armes chimiques et biologiques en vue de commettre des actes de terrorisme et d'extrémisme violent. L'élaboration, par la Conférence du désarmement, d'un accord international juridiquement contraignant visant à garantir la non-militarisation de l'espace, fondé sur le projet de traité sino-russe relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, ainsi que les négociations sur un projet d'accord interdisant le terrorisme chimique et biologique, revêtent donc une importance majeure.

Les deux dirigeants soulignent également que la maîtrise des armements est l'un des principaux moyens de renforcer la sécurité et la stabilité internationales. Toute mesure prise dans ce domaine doit respecter les principes fondamentaux énoncés dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. Ces principes conservent toute leur pertinence. Le désarmement et la maîtrise des armements doivent être justes et équilibrés, et renforcer la sécurité de chaque pays. La stabilité stratégique n'est pas un concept purement militaire relevant du domaine des armes nucléaires. La communauté internationale doit envisager la stabilité stratégique sous un angle plus vaste, dans le contexte général des relations internationales.

En conséquence, dans le domaine politique, tous les pays et groupes de pays doivent se conformer scrupuleusement aux buts et principes du droit international et de la Charte des Nations Unies relatifs à l'emploi de la force militaire et aux mesures coercitives, respecter les intérêts et droits légitimes de tous les pays et peuples dans le cadre du règlement des situations de crises internationales et régionales et s'opposer à l'ingérence dans les affaires politiques d'autres pays.

Dans le domaine militaire, tous les pays doivent maintenir leur puissance militaire au niveau le plus bas nécessaire pour assurer leur sécurité nationale ; s'abstenir de toute action qui pourrait être perçue par d'autres membres de la communauté internationale comme une menace pour leur propre sécurité nationale et, partant, les amener à rétablir l'équilibre endommagé au moyen de contre-mesures, comme le renforcement de leurs forces armées et la création ou l'élargissement d'alliances politico-militaires ; et renforcer la confiance mutuelle et la coopération en résolvant les conflits par un dialogue positif et constructif.

Ces principes visent à consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde. La République populaire de Chine et la Fédération de Russie invitent conjointement tous les membres de la communauté internationale à faire de ces principes le point de départ de leur action, disposées qu'elles sont, à renforcer le dialogue, la coopération et les échanges avec la communauté internationale sur cette base.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire de Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie, M. Denis Davydov.

**M. Davydov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que la Fédération de Russie est disposée à continuer à travailler pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Nous sommes prêts à appuyer vos efforts dans ce sens. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la Conférence à la nouvelle Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et lui souhaiter plein succès dans son travail. Nous tenons à l'assurer de notre volonté de coopérer avec elle.

Aujourd'hui, avec nos collègues chinois, nous présentons à la Conférence du désarmement, en tant que document officiel sous la cote CD/2066, la déclaration commune du Président de la Fédération de Russie et du Président de la République populaire de Chine sur le renforcement de la stabilité stratégique mondiale, signée à Beijing le 25 juin 2016. M. Fu Cong, Représentant permanent de la République populaire de Chine, s'est déjà exprimé à cet égard. Pour notre part, nous voudrions ajouter quelques mots.

Au cours des dernières années, l'appui à la stabilité stratégique a pris un caractère plus pressant encore. De toute évidence, cette question est devenue un sujet d'intérêt pour notre Conférence, dont les négociations sont restées bloquées dans une large mesure du fait que de nombreux États ne sont pas certains que leur sécurité sera dûment garantie. La perte de confiance est évidente, et les facteurs qui nuisent à la stabilité stratégique mondiale sont de plus en plus nombreux.

Certains États et certains blocs politico-militaires ont amorcé des tentatives alarmantes pour obtenir la suprématie sur les plans militaire et technique. Nous estimons que de telles tentatives se reflètent notamment dans la mise au point d'un système mondial de défense antimissile et de systèmes Prompt Global Strike, ainsi que d'autres armes de haute précision à longue portée capables d'atteindre rapidement leurs objectifs en tout point de la Terre.

Nous ne pouvons ignorer la menace de voir apparaître des armes dans l'espace. C'est pour cette raison que la Fédération de Russie et la République populaire de Chine estiment que la Conférence du désarmement doit s'atteler en priorité à l'élaboration d'un accord international juridiquement contraignant pour faire en sorte que l'espace reste exempt d'armes. Le projet de traité russo-chinois relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace pourrait servir de base. Entre-temps, les États pourraient prendre l'engagement politique de ne pas être les premiers à déployer des armes dans l'espace.

Le risque que des armes de destruction massive tombent entre les mains de terroristes constitue une autre menace pour la sécurité internationale. L'initiative russe visant à ce que notre Conférence élabore une convention internationale pour lutter contre les attentats terroristes chimiques et biologiques a pour but de faire face à cette menace. Elle bénéficie en outre d'un large soutien de la part des délégations.

La déclaration commune russo-chinoise entend attirer une fois de plus l'attention de la communauté internationale sur ces points problématiques et d'autres problèmes de sécurité internationale. Nous demandons à tous les partenaires de prendre sérieusement en considération les préoccupations qu'elle soulève et à prendre les mesures appropriées afin d'éviter – grâce à des efforts conjoints – toute nouvelle dégradation d'une situation mondiale déjà complexe.

Nous voudrions souligner en particulier que, pour nous, il est fondamentalement inacceptable que la question de la stabilité stratégique soit traitée uniquement dans le contexte des relations entre les États dotés d'armes nucléaires. L'effondrement du fragile équilibre actuel pourrait gravement compromettre la sécurité de tous les États, sans exception. Il est dans l'intérêt de tous d'éviter une telle situation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Rowland.

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue à la nouvelle Ambassadrice de l'Afrique du Sud.

J'attire l'attention des États membres sur un vote tenu le mois dernier par le Parlement de mon pays, alors que la Conférence du désarmement n'était pas en session. Le 18 juillet, la Chambre des communes a voté sur une motion présentée par le Gouvernement au sujet de la force de dissuasion nucléaire du Royaume-Uni. Les membres de la Chambre, tous élus démocratiquement, ont voté par 472 voix contre 117 en faveur de cette motion. La motion comportait plusieurs éléments, mais comprenait une demande tendant à ce que le Parlement se prononce favorablement au sujet :

- De la conclusion que le Gouvernement a tirée à l'issue de son examen de 2015 de la stratégie de sécurité nationale et des questions de défense stratégique et de sécurité, selon laquelle la force de dissuasion nucléaire minimale crédible et indépendante du Royaume-Uni, fondée sur un système de dissuasion continue en mer, demeure essentielle à la sécurité du pays, comme elle l'est depuis plus de soixante ans, et le restera aussi longtemps que les conditions de sécurité mondiales n'auront pas évolué, pour écarter les menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité nationale et le mode de vie du Royaume-Uni et de ses alliés ;
- De la décision de prendre les mesures nécessaires pour maintenir le système actuel en remplaçant les sous-marins de la classe Vanguard par quatre sous-marins Successor ;
- De la détermination du Gouvernement de continuer à œuvrer en faveur d'un monde plus sûr et plus stable, en insistant pour que des mesures décisives soient prises en vue d'un désarmement nucléaire multilatéral.

Je voudrais donner des précisions sur ces trois éléments car ils ont trait aux positions que nous adoptons ici à la Conférence, dans le cadre du mécanisme de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et sur les questions de désarmement et de maîtrise des armements en général.

Le premier point concerne donc la nécessité de maintenir la force de dissuasion nucléaire du Royaume-Uni. Le caractère imprévisible de la situation en matière de sécurité internationale à laquelle nous faisons face aujourd'hui exige le maintien de notre force de dissuasion nucléaire dans un avenir prévisible. D'autres États continuent de produire des arsenaux nucléaires et il existe un risque de prolifération des armes nucléaires. Le risque est grand que des États utilisent leur capacité nucléaire pour nous menacer, pour tenter de limiter nos prises de décisions en cas de crise ou pour soutenir le terrorisme nucléaire. L'évolution récente de la situation internationale en matière de sécurité nous rappelle que nous ne pouvons pas exclure d'autres développements qui nous mettraient gravement en danger, nous ou nos alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Au cours des dernières années, nous avons assisté à une intensification inquiétante du discours russe sur l'utilisation des armes nucléaires, ainsi qu'à une augmentation de la fréquence des exercices nucléaires inopinés.

Les pays qui cherchent activement à acquérir des capacités nucléaires de manière illégale constituent une menace. La Corée du Nord a déclaré clairement son intention de mettre au point et de déployer une arme nucléaire, et elle continue d'œuvrer à la réalisation de cet objectif en violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il est en outre question d'une nouvelle prolifération qui donnera lieu, à l'avenir, à des menaces nucléaires que nous ne pouvons pas anticiper aujourd'hui. La décision de maintenir ou non une force de dissuasion nucléaire repose non seulement sur les menaces auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, mais aussi sur une appréciation de ce que sera le monde au cours des prochaines décennies.

Notre force de dissuasion nucléaire a contribué à maintenir la paix entre les grandes puissances pendant des décennies. L'abandonner unilatéralement compromettrait notre sécurité et celle de nos alliés. Ce choix ne renforcera pas notre sécurité. Comme l'a écrit un jour le grand théoricien du nucléaire, Sir Michael Quinlan : « Il n'existe actuellement aucun système plus sûr que la dissuasion, et faire preuve d'impatience dans la quête d'un nouveau système aurait des conséquences catastrophiques. Il serait extrêmement dangereux et irresponsable de détruire la structure actuelle qui, bien qu'imparfaite, est en fait efficace, avant qu'une meilleure structure ne soit à notre portée. ».

Le maintien de notre force de dissuasion nucléaire n'est pas seulement essentiel pour notre sécurité nationale, il est aussi vital pour la sécurité future de nos alliés de l'OTAN. Tant que les armes nucléaires existeront, l'OTAN restera une alliance nucléaire. La garantie suprême de la sécurité des alliés est assurée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celles des États-Unis d'Amérique. Les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui remplissent un rôle de dissuasion qui leur est propre, contribuent à la sécurité globale des alliés, notamment en fournissant des centres décisionnels distincts qui compliquent les calculs de nos adversaires potentiels.

Ensuite, je voudrais souligner que le remplacement des quatre sous-marins est nécessaire pour maintenir la position actuelle de notre force de dissuasion nucléaire. Je tiens à préciser que l'objectif est de préserver notre force de dissuasion actuelle. Il ne s'agit pas d'une mise à niveau de nos capacités. Le Parlement britannique a voté à une écrasante majorité en faveur du maintien de la force de dissuasion minimale crédible du Royaume-Uni avec la présence permanente d'un sous-marin en mer. Le vote ne change pas non plus l'importance que revêtent les armes nucléaires dans notre doctrine en matière de sécurité. La dissuasion fait intervenir l'ensemble de nos capacités : la diplomatie, la politique économique, l'application de la loi, la cybersécurité, des moyens clandestins et, bien entendu, nos forces armées. Nous n'utiliserions nos armes nucléaires que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, y compris la défense de nos alliés de l'OTAN. Nous pouvons assurer que le Royaume-Uni n'utilisera ni ne menacera d'utiliser des armes nucléaires contre un État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, quel qu'il soit. Cet engagement ne s'applique pas à l'égard d'un État qui commettrait une violation patente de ses obligations en matière de non-prolifération et, bien qu'il n'existe actuellement aucune menace directe contre le Royaume-Uni ou ses intérêts vitaux de la part des États qui mettent au point des armes de destruction massive, telles que les capacités chimiques et biologiques, nous nous réservons le droit de revenir sur cet engagement à l'avenir en cas de menace, de mise au point ou de prolifération de ces armes.

Enfin, j'en arrive à la confirmation de l'engagement du Gouvernement en faveur du désarmement. La Grande-Bretagne est déterminée à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous jouons un rôle de premier plan dans la vérification du désarmement, conjointement avec les États-Unis d'Amérique et la Norvège. Nous continuerons à faire pression pour que des mesures clefs soient prises en faveur du désarmement multilatéral, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et pour que les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles aboutissent.

En outre, nous nous engageons à ne conserver que le minimum de pouvoir destructeur nécessaire pour dissuader tout agresseur. Nous avons réduit nos stocks d'armes nucléaires de plus de moitié depuis le pic atteint du temps de la guerre froide à la fin des années 1970. L'année dernière, nous avons tenu notre engagement de 2010 de réduire de 48 à 40 le nombre d'ogives déployées sur chaque sous-marin. Nous ne conserverons pas plus de 120 ogives opérationnelles et nous continuerons de réduire notre arsenal d'armes nucléaires à un maximum de 180 ogives d'ici le milieu de la prochaine décennie.

Nous demeurons résolus à poursuivre la coopération avec nos partenaires de la communauté internationale pour prévenir la prolifération et pour progresser sur le front du désarmement nucléaire multilatéral – comme l'ont déjà montré, je l'espère, les efforts que nous avons déployés ici cette année – ainsi que pour renforcer la confiance entre les États et

pour prendre des mesures concrètes en faveur d'un monde plus sûr et plus stable, dans lequel les pays dotés d'armes nucléaires se sentent en mesure de renoncer à ces armes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Wood.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à la nouvelle Ambassadrice de l'Afrique du Sud. Ma délégation et moi-même nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous et votre délégation, pour tenter de remettre au travail cette éminente instance.

Je prends la parole, Monsieur le Président, pour simplement répondre à un certain nombre de points qui ont été soulevés ce matin. En ce qui concerne la question de la stabilité stratégique qui a été soulevée par le Représentant permanent de la République populaire de Chine, le Président Obama soutient depuis un certain temps déjà que les États-Unis d'Amérique sont attachés à une relation de stabilité stratégique avec la République populaire de Chine et appuient le dialogue sur la politique nucléaire visant à favoriser des relations plus stables, plus résilientes et plus ouvertes en matière de sécurité avec la République populaire de Chine. Le développement d'une compréhension commune de la signification de la stabilité stratégique dans le contexte multilatéral offre un cadre intellectuel permettant de gérer les risques associés aux systèmes d'armes pouvant produire des effets stratégiques. Notre capacité à gérer efficacement les risques et les divergences dans ce domaine doit s'appuyer sur un tel cadre.

En ce qui concerne la question de la défense antimissile balistique, permettez-moi de dire que les programmes américains en la matière sont de nature défensive. Les États-Unis d'Amérique ont fait preuve d'ouverture et de transparence à l'égard de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie sur les raisons pour lesquelles nos programmes de défense antimissile prévus ne menaceront pas la sécurité stratégique de ces deux pays. Les programmes de défense antimissile balistique des États-Unis d'Amérique sont conçus et développés pour faire face aux menaces relativement simplistes de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran, et non aux missiles balistiques intercontinentaux (MBI) russes ou chinois qui possèdent des contre-mesures de pointe.

Le déploiement de nos systèmes de défense antimissile à l'échelle régionale est une réponse à la menace contre la paix et la stabilité que fait peser sur nos alliés, nos partenaires et notre patrie la prolifération de missiles balistiques de plus en plus sophistiqués et mortels, potentiellement équipés d'armes de destruction massive. Ces systèmes de défense antimissile régionaux sont adaptés aux menaces que représentent spécifiquement les missiles nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Ils n'affecteront pas la force de dissuasion stratégique de la Fédération de Russie ou de la République populaire de Chine et ne causeront pas d'instabilité. Au contraire, les programmes de défense antimissile des États-Unis d'Amérique renforcent la stabilité régionale en luttant contre le pouvoir coercitif des missiles balistiques, en particulier ceux qui pourraient être équipés d'armes de destruction massive. En réponse à la menace posée par la Corée du Nord, les États-Unis d'Amérique et la République de Corée ont entamé début février des consultations officielles sur la possibilité de déployer le système antimissile balistique (THAAD) en République de Corée afin d'améliorer le dispositif de défense antimissile de l'alliance entre les États-Unis d'Amérique et la République de Corée. Sur la base de ces consultations conjointes, les États-Unis d'Amérique et la République de Corée ont décidé, le 8 juillet, de déployer le système THAAD en République de Corée à titre de mesure purement défensive pour assurer la sécurité de ce pays et de son peuple contre les attaques armées et pour protéger les forces militaires de l'alliance contre les menaces que constituent les armes de destruction massive et les missiles balistiques de la Corée du Nord.

Nous continuerons à prendre des mesures prudentes face à ces menaces. La Fédération de Russie et la République populaire de Chine devraient s'attacher à mettre pleinement en œuvre la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité des Nations Unies

afin de faire pression sur la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle reprenne des négociations crédibles sur la dénucléarisation.

Je voudrais juste formuler une observation sur le programme Aegis Ashore. Les sites roumains et polonais sont les mieux placés pour défendre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Europe contre les menaces de missiles venant de l'extérieur de la région euro-atlantique. Nous faisons essentiellement ce que nous avons dit que nous ferions. L'Alliance a décidé de renforcer la capacité de défense antimissile balistique de l'OTAN lors du Sommet de Lisbonne en 2010 et elle a depuis lors construit le système en toute transparence. Afin de favoriser la confiance, les États-Unis d'Amérique et l'OTAN ont été et continuent d'être clairs et ouverts sur les capacités du système.

Mon dernier point, Monsieur le Président, concerne à nouveau la République populaire démocratique de Corée. Je tiens à exprimer ici officiellement le fait que mon gouvernement condamne fermement les récents essais de missiles effectués par la Corée du Nord le 19 juillet, lesquels violent les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies interdisant explicitement les tirs de missiles balistiques par la Corée du Nord. Ces provocations ne font que renforcer la détermination de la communauté internationale à lutter contre les activités interdites de la République populaire démocratique de Corée, notamment par l'application des sanctions du Conseil de sécurité en vigueur. De multiples résolutions du Conseil de sécurité imposent à la République populaire démocratique de Corée de suspendre toute activité liée à son programme de missiles balistiques.

Nous avons l'intention de faire part de nos préoccupations à l'Organisation des Nations Unies afin de renforcer la détermination de la communauté internationale à tenir la République populaire démocratique de Corée responsable de ces actes provocateurs qui menacent la paix et la sécurité internationales. Notre attachement à la défense de nos alliés, y compris la République de Corée et le Japon, face à ces menaces reste à toute épreuve. Nous restons disposés à collaborer avec nos alliés et nos partenaires dans le monde afin de répondre à de nouvelles provocations de la République populaire démocratique de Corée, ainsi qu'à nous défendre et à défendre nos alliés contre toute attaque. Nous engageons la Corée du Nord à s'abstenir de tout acte visant à exacerber davantage les tensions dans la région et, au contraire, à s'efforcer de prendre des mesures concrètes pour s'acquitter de ses obligations et de ses engagements internationaux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République de Corée.

**M. Kim In-chul** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle Ambassadrice de l'Afrique du Sud. Nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec elle.

Si je me souviens bien, le mardi 28 juin, lors de la dernière séance plénière de cette instance en juin, un certain nombre de pays ont souligné le comportement inacceptable de la République populaire démocratique de Corée. Ce pays a malgré tout effectué un nouveau tir de missiles le 19 juillet. Je ne peux donc m'empêcher de condamner dans les termes les plus fermes les tirs successifs de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée. Ceux-ci constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce sont des actes de provocation qui menacent la paix et la sécurité dans la région et qui doivent cesser immédiatement. C'est pourquoi nous pensons que la communauté internationale est et doit rester unie pour mettre un terme à ces actes de provocation en appliquant l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour sa part, la République de Corée prend et prendra toutes les mesures légitimes et justifiées, y compris des mesures militaires de défense.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République de Corée de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Jo Chol-su** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, mais, compte tenu des arguments fallacieux et des allégations infondées que nous venons d'entendre concernant les activités militaires menées par la République populaire démocratique de Corée, je souhaite exercer mon droit de réponse à cet égard.

Je tiens tout d'abord à préciser notre position en ce qui concerne les remarques faites par l'Ambassadeur du Royaume-Uni. À la mi-juillet, le Premier Ministre britannique a évoqué la prétendue menace nucléaire potentielle posée par des pays comme la Fédération de Russie et la République populaire démocratique de Corée avant le vote du Parlement sur le projet de construction de sous-marins nucléaires stratégiques de dernière génération. Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a énoncé clairement sa position sur ce point, je vais donc aborder cette question brièvement. Il est tout à fait regrettable que le Royaume-Uni cherche des prétextes pour construire un sous-marin nucléaire en dénigrant la République populaire démocratique de Corée, qui se trouve à des milliers de kilomètres du Royaume-Uni. Le République populaire démocratique de Corée et le Royaume-Uni se sont battus dans les années 1950 – le Royaume-Uni ayant envoyé des troupes pour participer à la guerre de Corée – mais la République populaire démocratique de Corée ne le considère pas comme un ennemi, car nos pays ont établi des relations diplomatiques fondées sur le respect mutuel et l'égalité. C'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée ne considère pas les armes nucléaires du Royaume-Uni comme une menace et, par conséquent, le Royaume-Uni ne doit pas non plus considérer les armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée comme une menace directe contre le Royaume-Uni.

Que le Royaume-Uni ait besoin d'armes nucléaires pour assurer la protection des générations présentes et futures ou qu'il cherche une justification pour sa doctrine nucléaire, il peut le faire sans mettre en cause la République populaire démocratique de Corée. Contrairement à ce qu'a dit l'Ambassadeur du Royaume-Uni, la République populaire démocratique de Corée possède également une capacité de dissuasion nucléaire pour se défendre – contre la menace extrême et potentielle de guerre nucléaire que représentent les États-Unis d'Amérique. Par conséquent, comme nous l'avons déjà précisé à plusieurs reprises au sein de cette instance, la République populaire démocratique de Corée continuera de renforcer sa dissuasion nucléaire de légitime défense pour protéger la souveraineté du pays et les droits vitaux de la nation.

Permettez-moi également d'aborder les points soulevés par les États-Unis d'Amérique et la Corée du Sud en ce qui concerne les tirs de missiles effectués par l'Armée populaire de la République populaire démocratique de Corée. Chaque fois que des exercices militaires ou des tirs de missiles sont effectués à titre de mesure de défense justifiée, les États-Unis d'Amérique et leurs alliés qualifient systématiquement ces actes de violations des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et de provocations. Les États-Unis d'Amérique devraient réfléchir au fait que ce sont leurs armes nucléaires qui représentent une sérieuse menace pour la République populaire démocratique de Corée, compte tenu des différents moyens stratégiques qu'ils ont envoyés en Corée du Sud. Le renforcement des armements et les exercices de guerre nucléaire incessants des États-Unis d'Amérique représentent la véritable menace qui pèse sur la paix et la sécurité de la péninsule coréenne, et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il s'agit là d'une provocation intolérable contre la République populaire démocratique de Corée.

Les États-Unis d'Amérique, par l'adoption d'une politique hostile et anachronique vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que par l'intermédiaire de leurs stratégies de suprématie mondiale, cherchent à faire de la péninsule coréenne le théâtre d'une guerre thermonucléaire et à mettre ainsi à exécution leur stratégie agressive de « pivot vers la région Asie-Pacifique ». Pour atteindre cet objectif, les États-Unis d'Amérique ont officiellement décidé de déployer le système antimissile balistique THAAD en Corée du Sud. Les États-Unis d'Amérique cherchent à conserver leur avantage militaire dans la région Asie-Pacifique et à réaliser leur ambition de dominer la région en organisant des exercices de guerre agressifs, la République populaire démocratique de Corée étant sa cible de prédilection, et en intensifiant le renforcement des armements et la

création d'un bloc militaire. Ces démonstrations de force de la part des États-Unis d'Amérique mettent sérieusement à mal la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région, et contribuent à faire du risque de guerre nucléaire une réalité. Comme nous l'avons déjà affirmé, la République populaire démocratique de Corée ne se cantonnera pas dans un rôle de spectateur passif face aux actions engagées par les États-Unis d'Amérique pour plonger la péninsule dans une catastrophe nucléaire, mais elle prendra des contre-mesures plus robustes pour défendre la souveraineté et la dignité du pays et de la nation, ainsi que la paix dans la région et dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Japon.

**M. Shindo** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite également la bienvenue à la nouvelle Ambassadrice de l'Afrique du Sud.

Je voudrais me faire l'écho des déclarations faites par les Ambassadeurs des États-Unis d'Amérique et de la République de Corée au sujet des récents tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée pendant la suspension des travaux de la Conférence du désarmement. La République populaire démocratique de Corée a une nouvelle fois procédé à une série de tirs de missiles, notamment le 19 juillet. Ceux-ci constituent non seulement une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2270 (2016), mais aussi des provocations qui compromettent la paix et la sécurité de la région et de la communauté internationale, dont le Japon. Nous condamnons donc fermement ces tirs et prions instamment la République populaire démocratique de Corée de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et ses autres engagements internationaux et de s'abstenir de tout nouvel acte de provocation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Japon de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Espagne.

**M. Herráiz España** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, l'Espagne tient également à souhaiter cordialement la bienvenue à la nouvelle Ambassadrice de l'Afrique du Sud, avec laquelle nous avons hâte d'établir une relation de confiance.

Je voudrais prendre très brièvement la parole en raison du statut de mon pays en tant que Président en exercice du Comité des sanctions du Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée. Je tiens simplement à rappeler la responsabilité de mon pays à l'égard de ce mandat, qui n'est autre que d'assurer la bonne mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Encore une fois, le mandat ne concerne pas directement les responsabilités individuelles de pays qui sont tenus responsables d'une situation donnée : il s'agit plutôt d'une question multilatérale qui concerne l'ensemble de la communauté internationale. En conséquence, la question du non-respect de ces résolutions du Conseil de sécurité concerne la République populaire démocratique de Corée et non d'autres pays qui ont fait l'objet d'accusations inappropriées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Espagne de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Jo Chol-Su** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser, Monsieur le Président, de demander à nouveau la parole. Je m'efforcerai d'être aussi bref que possible mais, avant d'aborder le point évoqué par certaines délégations à l'instant, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice de l'Afrique du Sud et l'assurer de notre plein appui et notre collaboration à l'avenir.

Je voudrais revenir brièvement sur les observations formulées par les délégations espagnole et japonaise. Ce n'est pas la première fois qu'il est fait mention à plusieurs reprises des soi-disant actes de provocation menés par la République populaire démocratique de Corée. Comme je l'ai évoqué dans ma réponse en juin dernier, je voudrais demander aux pays qui s'apprentent à se ranger du côté des États-Unis d'Amérique

d'adopter, si possible, une position impartiale en comprenant clairement la nature de la situation et de contribuer à assurer la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans le reste du monde.

Certains pays veulent tirer parti des tensions dans la péninsule coréenne afin de réaliser leurs ambitions, notamment en matière de militarisation, et aussi de profiter de l'aggravation de la situation déjà dangereuse dans la péninsule coréenne. Je pense que ce type d'activités ou de mesures ne contribuera pas à apaiser les tensions dans la péninsule coréenne. Par conséquent, il est vivement recommandé de faire la lumière sur la véritable cause – et j'entends par là la cause profonde – du problème dans la péninsule coréenne et d'adopter une position impartiale afin de contribuer réellement à la paix et à la sécurité mondiales, y compris dans la péninsule coréenne.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration et je donne maintenant la parole au Représentant de l'Australie.

**M. McConville** (Australie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi pour commencer, Monsieur le Président, de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice de l'Afrique du Sud alors qu'elle prend ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Président, ma délégation a également fait une intervention le 28 juin sur la question des essais de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée. Compte tenu des nouveaux essais qui ont eu lieu le 19 juillet, nous voudrions souligner une fois de plus notre préoccupation face à la stratégie adoptée par la République populaire démocratique de Corée et à son impact sur la sécurité régionale. Nous appelons instamment à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Australie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Notre séance est terminée pour aujourd'hui. Notre prochaine séance plénière officielle aura lieu le jeudi 4 août 2016, à 10 heures, dans la salle du Conseil. Comme je l'ai déjà indiqué, nous nous réunirons mardi prochain, le 9 août 2016, à 10 heures, dans la salle du Conseil, pour une séance plénière informelle. La séance est levée.

*La séance est levée à 11 heures.*